

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 44

Artenay : M. GUDIN ; M. VAURY	Baigneaux : Mme LE METTE	Bazoches les Hautes : M. JOHIER
Bougy lez Neuville : Mme MAROIS	Boulay les Barres : Mme LAMY	Bricy : M. AUBERT ; M. PICAULT
Chevilly : M. TEXIER ; M. JOLLIET	Coinces : M. DELLA MONICA ; M. HURAUULT	Cormainville : M. SICOT
Courbehaye : Mme MEYER ; Mme DAUVERGNE	Fontenay sur Conie : M. DAUBIN ; M. ALLAIS	Gémigny : M. PINSARD
Gidy : Mme FOUCHET ; M. PERRON	Guillonville : M. MOREAU ; M. HARDY	Huêtre : M. CHARPENTIER ; M. PERDEREAU
La Chapelle Onzerain : Mme LE GALL	Orgères en Beauce : M. HUDEBINE	Patay : Mme ROZIER ; Mme SEVESTRE
Poupry : Mme SANTOS AFONSO	St-Lyé la Forêt : Mme BEAUD'HUY ; Mme LAUNAY	St-Péravy la Colombe : M. PELE
St-Sigismond : M. PELLE	Santilly : M. LACHAUME ; M. MOREAU	Sougy : M. POURADIER ; M. SEVIN
Terminiers : M. PERDEREAU	Tillay les Péneux : Mme SEVESTRE	Tournoisis : M. DEBREE ; M. LOUIS
Trinay : Mme GUIDEZ	Villeneuve sur Conie : M. DUFOUR	Villereau : M. RICHARD

Absents excusés : Bougy lez Neuville : M. PATY ; Boulay les Barres : M. PIEDALLU ; Neuville aux Bois : M. MACE ; St-Sigismond : Mme SALLE

Votants : 44 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h37.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle à l'assemblée le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les obligations légales

Le syndicat comptant une commune de plus de 3500 habitants, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire (Art. L 2312-1, L 3312-1, L431 1-1 et L 5211-26 du CGCT).

Le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les objectifs

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée de l'évolution de la situation financière du syndicat.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La situation financière du syndicat

Après un bref rappel du contexte général, M. le président présente à l'assemblée la situation financière du syndicat.

Evolution des tonnages par flux principaux (pour information)

FLUX/Tonnes	2016	Pour mémoire	
		2015	
Ordures Ménagères	5 169,98	5 248,02	😊
Collecte sélective	1 291,08	1 306,30	😐
Verre	855,15	841,38	😊
Déchetteries	10 524,22*	9 877,00	😞

* les inondations sont une conséquence de l'augmentation des tonnages apportés en déchetteries.

Compte administratif provisoire

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2016	3 617 269,02 €	Recettes 2016	121 097,63€
Dépenses 2016	3 583 303,53 €	Dépenses 2016	70 314,34€
Résultat 2016	33 965,49 €	Résultat 2016	50 783,29 €
Report 2015	2 221 450,03 €	Solde 2015	101 019,01 €
Résultat cumulé 2016	2 255 415,52 €	Résultat cumulé 2016	151 802,30 €

2 407 217,82 €

La solidarité aux communes sinistrées par les inondations a impacté les dépenses de fonctionnement de l'année 2016.

Les emprunts

Le montant global de l'annuité 2017 s'élève à 45 687,64 € (capital 42 194,60 € + intérêts 3 493,04 €)

Le seul emprunt en cours (400 000 € sur 10 années à 2,66 %) se soldera en 2020. Solde de la dette : 182 750,56 €.

Projets 2017

• Evolution marché d'exploitation des déchetteries

Les éléments qui génèrent des charges supplémentaires :

- Revalorisation du marché de base à périmètre constant (+ 2%) = 14 000 €
- Gardiennage supplémentaire en période estivale = 23 000 €
- Facturation des huiles de moteurs = 5 126 €

Certaines clauses du nouveau du marché génèrent des économies :

- Traitement des Tout-Venant Incinérables par le prestataire = 58 900 €
- Garantie de la reprise ferrailles (60€/t) = 24 720 €

Soit une économie d'environ 40 000 € par an pour des tonnages constants.

• Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

La première* des trois actions du SIRTOMRA retenues dans le cadre de l'appel à projets du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie a été menée à bien dans le cadre de l'enveloppe budgétaire et subventionnée à hauteur de 75%.

*Action de sensibilisation et de communication en faveur de la réduction et du tri des déchets

Reste pour 2017 à poursuivre l'action 3 (aide à l'acquisition de composteurs) et à réaliser l'action 2 (acquisition de matériels à mettre à la disposition des organisateurs de manifestations pour faciliter le tri des déchets).

	Coût	Subvention
<i>Pour mémoire 2016</i>		
• Action 1 : clefs du tri + matériel pédagogique	13 502 €	9 540 €
<i>A réaliser 2017</i>		
• Action 2 : outils de communication	7 000 €	5 250 €
• Action 3 : composteurs	6 000 €	4 500 €
<u>Reste en investissement 2017</u>	<u>3 250 €</u>	

• Travaux / Investissement

En dehors des travaux réguliers d'entretien et de réparation dans les déchetteries qui constituent des dépenses de fonctionnement, des travaux d'investissements peuvent être programmés :

1) Construction de auvents

Abri grillagé DMS : 12 000 € l'unité (PATAY)

Abri/auvent : 10 000 € l'unité (PATAY+ARTENAY+ORGERES)

Total ± 42 000 €

2) Garde-corps

Garde-corps Table

2 X 4 = 8 quais végétaux

Total ± 40 000 €

3) Signalétique des bennes

± 700 € l'unité

8 X 4 = 32 quais

Total ± 22 400 €

Coût total estimé à 104 400 €

• Acquisition de bacs de collecte sélective en dotation des nouveaux usagers

Le président signale également que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de bases au calcul de la TEOM sera de 0.4 %. Compte tenu de ces éléments et des observations de l'assemblée, le prochain budget pourrait être construit avec une stabilité du produit attendu.

L'Assemblée,

↳ **prend acte des données, contextes et perspectives et débat sur les orientations budgétaires afin de gérer celles-ci au mieux.**

3. GESTION DU PERSONNEL – OUVERTURE D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Monsieur le président explique à l’assemblée que l’agent Céline COUTANT remplit les conditions personnelles d’ancienneté et est promouvable au poste d’adjoint administratif de 1^{ère} classe. Afin de satisfaire à cette promotion, il serait souhaitable de procéder à la création d’un emploi d’adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

L’assemblée générale,

Après avoir entendu l’exposé de monsieur le président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité :

- **De créer, à compter du 1er janvier 2017, un poste d’adjoint administratif de 1^{ère} classe, échelle 4 de rémunération, de 37 heures hebdomadaires;**

Il en découlera la modification du tableau des effectifs et la fermeture du poste d’adjoint administratif de 2^{ème} classe.

4. CONTRAT SEGILOG

SEGILOG est l’entreprise qui fournit le logiciel de gestion, de comptabilité et de paye.
Le contrat de fourniture du logiciel et de formation arrive à échéance le 28 février 2017. Segilog nous propose de signer un nouveau contrat pour 3 ans.

L’assemblée, à l’unanimité, (44 voix)

- **autorise le président à signer un contrat avec Segilog pour trois ans.**
- **décide que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif du SIRTOMRA, article 611 pour la partie du contrat correspondant à la formation et article 205 pour la concession des droits sur le logiciel.**

5. CONVENTION POUR L’ACCES AUX COMMUNES DU SICTOM DE CHATEAUDUN AUX DECHETTERIES DE PATAY ET D’ORGERES EN BEAUCE

Monsieur le président présente à l’assemblée un projet de convention entre le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOMRA sur les conditions d’accès aux déchetteries de Patay et d’Orgères en Beauce des habitants de certaines communes du SICTOM.

Cette convention permet de prendre en compte la population des communes de Péronville, Bazoches en dunois, Nottonville et Varize.

Le comité, à l’unanimité (44 voix), autorise le Président à signer la convention d’accès de certaines communes du SICTOM aux déchetteries de Patay et d’Orgères en Beauce,

6. DECHETTERIES – REAJUSTEMENT DES TARIFS APPLIQUES AUX PROFESSIONNELS

Le SIRTOMRA, à l’instar des syndicats voisins, décide d’appliquer une revalorisation des tarifs (+ 2%) dans les déchetteries pour les professionnels.

Le président propose la tarification suivante, dont l'idée est de fixer des tarifs identiques à ceux pratiqués par le SITOMAP, territoire voisin avec lequel le SIRTOMRA partage une déchetterie. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Catégories de déchets	Tarifs
Tout venant	29,00 €/m ³
Gravats	9,00 €/m ³
Végétaux	9,20 €/ m ³
Palettes + bois	2,90 €/m ³
Déchets spéciaux (sauf piles, batteries, néons, lampes fluo et cartouches d'encre : gratuit)	2,80 €/kg
Ferrailles	Gratuit
Cartons	
Huiles vidange	
Huiles friture	

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix) adopte la nouvelle tarification pour les professionnels à compter du 1^{er} avril 2017.

7. AFFAIRES DIVERSES

La société QUADRAN qui étudie le projet d'implantation d'un parc de photovoltaïque sur les terrains de Sougy, est prête pour faire acte de candidature au premier appel d'offres de l'ETAT au 3 février 2017.

Les candidats retenus seront avisés au 1^{er} juin 2017. Si le dossier QUADRAN est sélectionné, la société aura deux ans pour réaliser les travaux soit une fin estimée sur 2019.

Si toutefois la société QUADRAN n'est pas retenue lors du premier appel d'offres, celle-ci pourra participer aux autres appels d'offres de l'ETAT.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h04.